

chambray-lès-tours

Un conseil municipal qui engage des décennies

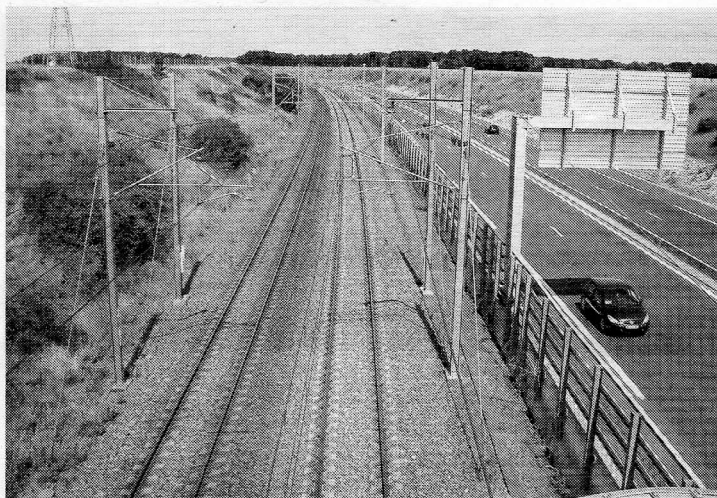
Un long conseil, le 7 juin, avec, à l'ordre du jour, des questions qui concernent, à des niveaux divers, le futur des Chambraisiens : la nouvelle ligne du TGV, l'intercommunalité et la transformation de l'avenue de la République en boulevard urbain.

Un public beaucoup plus nombreux qu'à l'habitude s'entassait dans le hall de la salle du conseil et le maire, Christian Gatard, décidait de modifier l'ordre du jour pour examiner, en premier, le point sur la future ligne du TGV Sud Europe Atlantique.

Un tronçon de 4 km

La ligne à grande vitesse (LGV) traversera l'est et le sud de la commune sur environ 4 km. Jacques Joselon, adjoint à la voirie, a présenté l'historique du projet et les conclusions proposées à l'avis du conseil municipal puis Gérard Alexis, représentant le concessionnaire Cosea, filiale du groupe Vinci, a présenté sur écran un suivi détaillé du tracé à travers la commune.

Les échanges et les questions ont surtout porté sur les nui-



La future LGV sera en déblai sur la majeure partie, comme l'actuelle ligne et le périphérique.

sances sonores et les solutions pour les atténuer. Avec, d'ici 20 ans, une prévision de trafic de 150 trains par jour, il convient de prendre, dès la construction, des mesures efficaces. Le profil de la ligne sera en déblai sur la majeure partie du tronçon, ce qui présente aussi un avantage au niveau paysager. Seul le passage au niveau de La Fontaine sera visible, les contraintes hydrauliques ne permettant pas le déblai.

Rétablir les voiries et préserver les surfaces agricoles

Le croisement avec le boulevard périphérique nécessitera de faire passer ce dernier par-dessus la LGV dans le secteur de « La Ricotière » et cela aura aussi des conséquences acoustiques. Un système de merlons sera établi de part et d'autre de la voie, un mur antibruit sera utilisé à La Fontaine et, pour le périphérique, un enrobé acous-

tique sera posé. La future ligne coupant la commune en deux, il faut prévoir un rétablissement des voiries. Les ouvrages seront positionnés dans les secteurs où la LGV est enterrée, avec des ponts au niveau du terrain naturel.

Pour préserver l'espace agricole, les travaux seront suivis par un agro-pédologue désigné par la chambre d'agriculture et pris en charge par le concessionnaire.

Un vote unanime

Avant de mettre au vote, le maire a tenu à remercier tous ceux, élus, services, associations, qui depuis 10 ans ont travaillé sur ce projet, "avec des négociations parfois dures, avec des moments de blocages". Mais les derniers mois ont été constructifs.

Le conseil unanime a voté un avis validant les mesures annoncées sur les profils et la prise en compte des nuisances. Et il exige le maintien d'un groupe de travail pour suivre toutes les étapes du projet qui va s'étaler sur cinq ans.

(A suivre.)